

# Sur l'Atlas linguistique de l'Auvergne et du Limousin

Autor(en): **Guiter, Henri**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue de linguistique romane**

Band (Jahr): **55 (1991)**

Heft 217-218

PDF erstellt am: **20.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-399876>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## SUR L'ATLAS LINGUISTIQUE DE L'Auvergne ET DU LIMOUSIN<sup>(1)</sup>

En 1971, nous présentions au colloque organisé à Strasbourg par le CNRS une méthode d'exploitation des atlas linguistiques<sup>(2)</sup>. Elle consiste à couvrir la carte-canevas de l'atlas étudié, d'un réseau de triangulation admettant les points d'enquêtes comme sommets, les points reliés devant être le plus voisins possible. Entre chaque couple de points reliés, on compte le nombre de différences qui se manifestent, quelle que soit la nature de la (ou des) différence(s) constatée(s), d'où le nom de « méthode globale » donné à ce procédé extrêmement rapide.

Jean Séguy avait élaboré une méthode dialectométrique, pour laquelle il comptait à part, sur chaque interpoint, les différences phonologiques, phonétiques, morpho-syntaxiques et lexicales, puis faisait une moyenne pondérée de ces divers résultats. C'était très long. Il eut l'idée de comparer, sur le même domaine, sa propre méthode et la méthode globale: « obtient-on les mêmes chiffres?... Oui, à très peu de chose près »<sup>(3)</sup>. La méthode globale est donc très fiable.

En étudiant avec ce procédé l'Atlas linguistique des Pyrénées orientales<sup>(4)</sup> qui est un atlas exhaustif, chaque commune y constituant un point d'enquête, nous pûmes déterminer plusieurs niveaux de limites, conventionnellement dénommés, niveau « frontière de langues », lorsque le pourcentage de différences N dépasse 80; niveau « frontière de dialectes », lorsqu'N est compris entre 50 et 80; niveau « frontière de sous-dialectes » pour N entre 30 et 50.

Dans un atlas non exhaustif, les points d'enquêtes sont plus claire-

---

(1) Jean-Claude Potte, *Atlas Linguistique et Ethnographique de l'Auvergne et du Limousin*, Volume I, Paris, CNRS, 1975.

(2) Henri Guiter, Atlas et frontières linguistiques, *Les dialectes romans de France à la lumière des atlas régionaux*, Paris, CNRS, 1973, p. 61.

(3) Jean Séguy, La dialectométrie dans l'Atlas Linguistique de Gascogne, *RLiR* 37, Strasbourg, 1973, p. 14.

(4) Henri Guiter, *Atlas linguistique des Pyrénées orientales*, Paris, CNRS, 1966.

més, et la longueur moyenne de l'interpoint augmente. Jean Séguy a montré<sup>(5)</sup> que la distance linguistique est, dans les atlas romans, une fonction logarithme de la distance spatiale. Nous avons, par la suite, étendu cette même fonction hors du domaine roman<sup>(6)</sup>.

Pour ramener les valeurs de N ainsi trouvées, aux valeurs qui seraient les leurs dans un atlas exhaustif, il convient de faire une correction soustractive  $\Delta N = N (N/100)^2 ([100 - N]/100)^2 \sqrt{(D_0/D) - 1}$ .

Do et D sont les densités respectives de communes et de points d'enquêtes. Si, sur un domaine donné, nous comptons Do communes et D points d'enquêtes, (Do/D) exprime le nombre moyen de communes correspondant à un point d'enquête. La valeur minimale de ce rapport est 1 dans un atlas exhaustif; par ailleurs, la méthode globale cesse d'être valide, lorsque le rapport dépasse 100<sup>(7)</sup>.

Ce n'est donc plus à N qu'il faut se référer pour déterminer le niveau d'une limite linguistique, mais bien à N' = N - ΔN. Il est avantageux de construire, dans chaque cas, l'abaque portant N en abscisse et N' en ordonnée: on passe par simple lecture de N à N', du moins à l'unité de pourcentage la plus voisine, ce qui est bien suffisant.

La méthode globale a été fréquemment utilisée. Nous-même en avons fait de multiples applications, en plus de celles qui figurent sous la référence (2).

Lorsque nous participions à un congrès, nous y trouvions souvent occasion d'exploiter l'atlas linguistique local. Ceci nous est arrivé à des congrès de la Fédération Historique du Languedoc-Roussillon, le 47<sup>e</sup> à Rodez en 1974<sup>(8)</sup>, le 52<sup>e</sup> au Puy en 1979<sup>(9)</sup>, et nous avons exploré ainsi tout l'Atlas Linguistique du Massif Central. De même avec les congrès des Sociétés Savantes, le 101<sup>e</sup> à Lille en 1976<sup>(10)</sup>, le 102<sup>e</sup> à Limoges en

(5) Jean Séguy, La relation entre la distance spatiale et la distance lexicale, *RLiR* 35, Strasbourg, 1971, p. 335.

(6) Henri Guiter, L'Europe en ligne droite, *Quantitative Linguistics, Vol. 21 (Dialectology)*, Bochum, 1984, p. 121.

(7) Henri Guiter, Critique et limites d'une méthode, *Mélanges Michel*, Montpellier, 1979, p. 261.

(8) Limites linguistiques du Rouergue septentrional, *Actes*, Montpellier, 1974, p. 15.

(9) Limites linguistiques du Velay méridional, *Actes*, Montpellier, 1980, p. 109.

(10) Français central et dialectes du Nord-Ouest selon l'A.L.F., *Actes*, Paris, 1978, p. 55.

1977<sup>(11)</sup>, le 104<sup>e</sup> à Bordeaux en 1979<sup>(12)</sup>, le 105<sup>e</sup> à Caen en 1980<sup>(13)</sup>, le 108<sup>e</sup> à Grenoble en 1983<sup>(14)</sup>, le 109<sup>e</sup> à Dijon en 1984<sup>(15)</sup>, le 112<sup>e</sup> à Lyon en 1987<sup>(16)</sup>. D'autres publications sont plus isolées, comme l'Hommage à Robert Lorient en 1983<sup>(17)</sup>, le colloque de dialectologie du domaine d'Oïl occidental en 1990<sup>(18)</sup>, ou le 3<sup>e</sup> Congrès International de l'A.I.E.O. en 1990<sup>(19)</sup>.

Pour parfaire notre exploration du domaine d'Oc, il nous manquait l'Atlas Linguistique de l'Auvergne et du Limousin. Lors du congrès de Limoges, nous avons préféré recourir à l'Atlas de l'Ouest, parce que c'était là que nous espérions mettre en évidence l'importante frontière franco-limousine; effectivement cette limite s'est bien manifestée, ainsi que la pointe ouest du Croissant occitan. La limite entre occitan septentrional et méridional traverse de part en part l'atlas du Massif Central.

Il semble cependant utile de combler cette lacune, et d'appliquer la méthode globale à l'atlas auvergnat-limousin. Son domaine comprend les départements de la Haute-Vienne, de la Creuse, du Puy-de-Dôme, de la Corrèze et les deux tiers septentrionaux de celui de la Dordogne.

Historiquement ce domaine correspond à plusieurs anciennes provinces (Carte 1). La Marche occupait la partie septentrionale de la Haute-Vienne (Basse Marche) et l'ensemble de la Creuse (Haute Marche). Le Limousin s'étendait sur la Corrèze (Bas Limousin) — à l'exception d'une frange méridionale relevant de la Haute Auvergne à l'Est et de la Guyenne à l'Ouest — ainsi que sur la partie méridionale de la Haute-Vienne (Haut Limousin) et l'extrême Nord de la Dordogne. La Basse Auvergne correspondait au département du Puy-de-Dôme, avec ses pays de Combrailles, Limagne et Livradois. Quant à la Haute Auvergne, elle est entièrement comprise dans l'atlas du Massif Central. Le département

(11) La limite occidentale des parlers limousins d'après l'A.L.E.O., *Actes*, Paris, 1979, p. 11.

(12) Limites linguistiques dans la région bordelaise, *Actes II*, Paris, 1981, p. 59.

(13) Confrontation de méthodes géolinguistiques en domaine normand, *Actes II*, Paris, 1984, p. 19.

(14) Limites dialectales d'après l'ALP, *Actes*, 1984, p. 23.

(15) Limites linguistiques en Bourgogne centro-septentrionale, *Actes II*, Paris, 1987, p. 167.

(16) Structures dialectales à l'Est de Lyon, *Actes*, Paris, 1989, p. 265.

(17) Parlers de Saône-et-Loire et géolinguistique quantitative, Dijon, 1983, p. 173.

(18) Sur la dialectologie poitevine, *Actes*, Lyon, sous presse.

(19) Le sillon rhodanien, *Actes*, Montpellier, sous presse.

de la Dordogne constituait le Périgord, inclus dans le Gouvernement de Guyenne.

Pour déterminer le terme *Do* relatif à cet atlas, nous ajouterons les 205 communes de la Haute-Vienne, les 266 de la Creuse, les 289 de la Corrèze et les 472 du Puy-de-Dôme; le total est de 1232. Sur ce même domaine, l'atlas de l'Auvergne et du Limousin compte 63 points d'enquêtes. Mais il faut observer que l'atlas du Lyonnais avait établi 5 points d'enquêtes à l'Est du Puy-de-Dôme, et l'atlas de l'Ouest, 1 point à l'Ouest de la Haute-Vienne. Ce sont donc 69 points d'enquêtes qui correspondront effectivement aux 1232 communes:  $Do/D = 1232/69 = 17,86$ ; et  $\sqrt{(Do/D) - 1} = 4,10$ .

Avec cette densité de points l'atlas d'Auvergne et du Limousin se situe dans une bonne moyenne. Il fait moins bien que les atlas de Bourgogne (16,74), de l'Ouest (16,4), du Languedoc oriental (15,26) et surtout de Provence (8,89); mais il fait mieux que l'atlas de Catalunya (18,1), l'ALPI (20), l'atlas du Massif Central (22,22), du Jura-Alpes (22,94), et surtout l'ALF (62).

Nous pouvons maintenant dresser l'abaque donnant *N'* en fonction de *N* dans le cas de cet atlas.

La carte 2 représente le réseau de triangulation de l'atlas. Aux 76 points d'enquêtes correspondent 195 interpoints.

Nous allons rechercher les pourcentages de différences entre les bornes de ces 195 interpoints sur 100 cartes de l'atlas, ce qui représente 19.500 reports. Les cartes étudiées, dont nous donnons les numéros en note<sup>(20)</sup>, ont été choisies en fonction de certains critères. Elles ne doivent pas présenter de multiples lacunes d'information (telles que nous en voyons pour « beau temps », « vent d'est », « vent d'ouest », « charme », « roseau », « séneçon », « mousseron », « gaillet grateron », etc.). Le signifié de la carte doit être bien déterminé (tel que « ciel », « soleil », « il fait », « ombre », « rouge », « chaleur », « vent », « lune », « nuit », etc.); tel n'est pas le cas de « tape », « éblouit », « se fendille », « s'enlisent », « muret de

(20) II, II<sup>b</sup>, 1, 2, 3, 8, 9, 10, 12, 13, 16, 18, 21, 24, 26, 29, 30, 40, 44, 46, 47, 54, 58, 64, 65, 69, 72, 79, 85, 87, 90, 91, 97, 102, 105, 106, 107, 108, 110, 112, 114, 116, 117, 121, 123, 124, 126, 127, 130, 133, 138, 140, 141, 144, 149, 153, 154, 161, 162, 166, 169, 173, 174, 177, 178, 179, 190, 192, 193, 198, 201, 215, 223, 224, 225, 237, 261, 264, 273, 303, 310, 312, 314, 317, 328, 334, 339, 340, 345, 347, 369, 373, 384, 401, 412, 415, 421, 422, 427, 432.

pierres sèches», etc. Sur chaque carte on ne choisit toujours qu'un seul mot («froid» dans «il fait froid», «pierre» dans «à pierre fendre», «demi» dans «demi-heure», etc.).

Nous présentons les résultats dans un tableau indiquant pour chaque interpoint les numéros et les noms des deux points qu'il sépare, ainsi que les valeurs correspondantes de N et de N'.

1-2 St-Sauveur La Sagne/ Job	46 34	1-7 St-Sauveur La Sagne/ Auzelles	28 23
1-9 St-Sauveur La Sagne/ La Chapelle Marcouse	40 31	2-3 Job/Celles-sur-Durolle	39 30
2-6 Job/Sermentizon	36 28	2-7 Job/Auzelles	40 31
3-4 Celles-sur-Durolle/ St-Sylvestre Pragoulin	45 34	3-5 Celles-sur-Durolle/ Maringues	34 27
3-6 Celles-sur-Durolle/ Sermentizon	25 22	4-5 St-Sylvestre Pragoulin/ Maringues	36 28
4-13 St-Sylvestre Pragoulin/ St-Pardoux	24 21	5-6 Maringues/Sermentizon	37 29
5-11 Maringues/Orcines	55 41	5-12 Maringues/ Chapdes-Beaufort	61 47
5-13 Maringues/St-Pardoux	34 27	6-7 Sermentizon/Auzelles	40 31
6-8 Sermentizon/La Sauvetat	47 35	6-11 Sermentizon/Orcines	51 38
7-8 Auzelles/La Sauvetat	30 25	7-9 Auzelles/ La Chapelle Marcouse	44 33
8-9 La Sauvetat/ La Chapelle Marcouse	49 36	8-10 La Sauvetat/ St-Victor-la-Rivière	40 31
8-11 La Sauvetat/Orcines	31 25	9-10 La Chapelle Marcouse/ St-Victor-la-Rivière	33 26
9-17 La Chapelle Marcouse/ Cros	35 28	10-11 St-Victor-la-Rivière/ Orcines	48 36
10-15 St-Victor-la-Rivière/ Prondines	40 31	10-17 St-Victor-la-Rivière/ Cros	29 24
11-12 Orcines/Chapdes-Beaufort	33 26	11-15 Orcines/Prondines	56 42
12-13 Chapdes-Beaufort/ St-Pardoux	51 38	12-14 Chapdes-Beaufort/ Espinasse	51 38
12-15 Chapdes-Beaufort/ Prondines	54 40	12-20 Chapdes-Beaufort/ Basville	53 39

13-14 St-Pardoux/Espinasse	39 30	14-20 Espinasse/Basville	52 39
14-21 Espinasse/Rougnat	29 24	15-16 Prondines/Savennes	40 31
15-17 Prondines/Cros	47 35	15-19 Prondines/ La Mazière-Haute	40 31
15-20 Prondines/Basville	40 31	16-17 Savennes/Cros	44 33
16-18 Savennes/St-Fréjoux	29 24	16-19 Savennes/ La Mazière-Haute	28 23
17-18 Cros/St-Fréjoux	42 32	17-28 Cros/Chirac	43 33
18-19 St-Fréjoux/ La Mazière-Haute	39 30	18-26 St-Fréjoux/ Celles-Meymac	41 31
18-27 St-Fréjoux/Combressol	40 31	18-28 St-Fréjoux/Chirac	35 28
19-20 La Mazière-Haute/ Basville	40 31	19-25 La Mazière-Haute/Giouz	40 31
19-26 La Mazière-Haute/ Celles-Meymac	53 39	20-21 Basville/Rougnat	40 31
20-24 Basville/ Peyrat-la-Nonière	40 31	20-25 Basville/Giouz	30 25
21-22 Rougnat/Lussat	24 21	21-24 Rougnat/ Peyrat-la-Nonière	26 22
22-23 Lussat/ St-Sylvain Bas le Roc	66 52	22-24 Lussat/ Peyrat-la-Nonière	22 19
22-33 Lussat/St-Laurent	35 28	22-34 Lussat/Anzème	65 51
23-34 St-Sylvain Bas le Roc/ Anzème	20 18	23-35 St-Sylvain Bas le Roc/ Nouzerolles	24 21
24-25 Peyrat-la-Nonière/ Giouz	47 35	24-32 Peyrat-la-Nonière/ St-Georges-le-Pouge	39 30
24-33 Peyrat-la-Nonière/ St-Laurent	36 28	25-26 Giouz/Celles-Meymac	66 52
25-32 Giouz/ St-Georges-le-Pouge	40 31	25-39 Giouz/Nedde	57 43
26-27 Celles-Meymac/ Combressol	21 19	26-31 Celles-Meymac/Lestarde	16 15
26-39 Celles-Meymac/Nedde	43 33	27-28 Combressol/Chirac	33 26
27-30 Combressol/ St-Martin-la-Méanne	46 34	27-31 Combressol/Lestarde	27 23

28-29 Chirac/St-Privat	45 34	28-30 Chirac/ St-Martin-la-Méanne	42 32
29-30 St-Privat/ St-Martin-la-Méanne	19 17	29-42 St-Privat/Reygade	20 18
30-31 St-Martin-la-Méanne/ Lestarde	53 39	30-41 St-Martin la Méanne/ Le Chastang	23 20
30-42 St-Martin-la-Méanne/ Reygade	31 25	31-39 Lestarde/Nedde	39 30
31-40 Lestarde/Lagraulière	30 25	31-41 Lestarde/Le Chastang	47 35
31-49 Lestarde/ St-Vitte-sur-Briance	35 28	32-33 St-Georges-le-Pouge/ St-Laurent	36 28
32-37 St-Georges-le-Pouge/ Sardent	23 20	32-38 St-Georges-le-Pouge/ St-Morell	24 21
32-39 St-Georges-le-Pouge/ Nedde	59 45	33-34 St-Laurent/Anzème	68 55
33-36 St-Laurent/Grand-Bourg	67 54	33-37 St-Laurent/Sardent	35 28
34-35 Anzème/Nouzerolles	20 18	34-36 Anzème/Grand-Bourg	29 24
35-36 Nouzerolles/Grand-Bourg	38 29	35-52 Nouzerolles/ St-Priest-la-Feuille	26 22
35-54 Nouzerolles/ Arnac-la-Poste	22 19	36-37 Grand-Bourg/Sardent	76 66
36-51 Grand-Bourg/ St-Goussaud	74 63	36-52 Grand-Bourg/ St-Priest-la-Feuille	29 24
36-53 Grand-Bourg/Fromental	32 26	37-38 Sardent/St-Morell	22 19
37-51 Sardent/St-Goussaud	23 20	38-39 St-Morell/Nedde	51 38
38-50 St-Morell/Champnétery	20 18	38-51 St-Morell/St-Goussaud	30 25
39-49 Nedde/ St-Vitte-sur-Briance	29 24	39-50 Nedde/Champnétery	40 31
40-41 Lagraulière/Le Chastang	32 26	40-47 Lagraulière/Vignols	25 22
40-48 Lagraulière/Meuzac	34 27	40-49 Lagraulière/ St-Vitte-sur-Briance	28 23
40-58 Lagraulière/Brignac	24 21	41-42 Le Chastang/Reygade	40 31
41-43 Le Chastang/Queyssac	29 24	41-44 Le Chastang/Saillac	28 23
41-46 Le Chastang/Lissac	31 25	41-58 Le Chastang/Brignac	38 29
42-43 Reygade/Queyssac	36 28	43-44 Queyssac/Saillac	26 22
44-45 Saillac/Estivals	13 12	44-46 Saillac/Lissac	15 14



45-46 Estivals/Lissac	16 15	45-58 Estival/Brignac	23 20
45-59 Estivals/Azerat	29 24	45-69 Estivals/Journiac	38 29
46-58 Lissac/Brignac	18 16	47-48 Vignols/Mauzac	23 20
47-57 Vignols/La Meyze	44 33	47-58 Vignols/Brignac	30 25
47-59 Vignols/Azerat	22 19	47-60 Vignols/Coulaures	24 21
48-49 Mauzac/ St-Vitte-sur-Briance	10 10	48-57 Mauzac/La Meyze	35 28
49-50 St-Vitte-sur-Briance/ Champnétery	46 34	49-57 St-Vitte-sur-Briance/ La Meyze	39 30
50-51 Champnétery/ St-Goussaud	39 30	50-56 Champnétery/Gouzels	28 23
50-57 Champnétery/La Meyze	40 31	51-52 St-Goussaud/ St-Priest-la-Feuille	71 59
51-53 St-Goussaud/Fromental	62 48	51-55 St-Goussaud/Balledent	66 52
51-56 St-Goussaud/Couzeix	32 26	52-53 St-Priest-la-Feuille/ Fromental	39 30
52-54 St-Priest-la-Feuille/ Arnac-la-Poste	19 17	53-54 Fromental/ Arnac-la-Poste	38 29
53-55 Fromental/Balledent	39 30	54-55 Arnac-la-Poste/Balledent	21 19
54-66 Arnac-la-Poste/ Peyrat-de-Bellac	18 16	55-66 Balledent/Couzeix	79 70
55-65 Balledent/Blond	65 51	55-66 Balledent/ Peyrat-de-Bellac	15 14
56-57 Couzeix/La Meyze	43 33	56-63 Couzeix/Cussac	42 32
56-64 Couzeix/ St-Martin-de-Jussac	25 22	56-65 Couzeix/Blond	34 27
57-60 La Meyze/Coulaures	42 32	57-61 La Meyze/Miallet	43 33
57-62 La Meyze/Dournazac	26 22	57-63 La Meyze/Cussac	33 26
58-59 Brignac/Azerat	21 19	59-60 Azerat/Coulaures	15 14
59-68 Azerat/Ladouze	25 22	59-69 Azerat/Journiac	38 29
60-61 Coulaures/Miallet	30 25	60-67 Coulaures/Agonac	20 18
60-68 Coulores/Ladouze	25 22	61-62 Miallet/Dournazac	30 25
61-67 Miallet/Agonac	40 31	61-73 Miallet/Vieux-Mareuil	40 31
61-74 Miallet/Vareignes	48 36	62-63 Dournazac/Cussac	25 22
62-74 Dournazac/Vareignes	33 26	63-64 Cussac/St-Martin-de-Jussac	46 34

63-74 Cussac/Vareignes	25 22	64-65 St-Martin-de-Jussac/ Blond	25 22
65-66 Blond/Peyrat-de-Bellac	68 55	67-68 Agonac/Ladouze	28 23
67-71 Agonac/ St-Vincent-Connezac	32 26	67-72 Agonac/Grand-Brassac	32 26
67-73 Agonac/Vieux-Mareuil	24 21	68-69 Ladouze/Journiac	33 26
68-70 Ladouze/Maurens	29 24	68-71 Ladouze/ St-Vincent-Connezac	27 23
69-70 Journiac/Maurens	17 15	70-71 Maurens/ St-Vincent-Connezac	39 30
70-75 Maurens/Menesplet	50 37	70-76 Maurens/Le Fleix	19 17
71-72 St-Vincent-Connezac/ Grand-Brassac	22 19	71-75 St-Vincent-Connezac/ Menesplet	49 36
72-73 Grand-Brassac/ Vieux-Mareuil	31 25	73-74 Vieux-Mareuil/Vareignes	48 36
75-76 Menesplet/Le Fleix	44 33		

Sur ces 195 interpoints, 120 (61,5%) ne dépassent pas la valeur 30 de N'; 63 (32,3%) ont des valeurs comprises entre 30 et 50; 12 (6,2%) dépassent la valeur 50. Rappelons que, sur l'ALO, l'Angoumois présentait 33,6% d'interpoints non significatifs, 30,8% de niveau sous-dialectal et 35,6% de niveau au moins dialectal. Le domaine auvergnat-limousin sera donc moins contrasté que celui où se dessinait la corne occidentale du Croissant occitan.

Si nous marquons maintenant sur la carte-canevas les interpoints présentant des valeurs significatives (Carte 3), nous observons que leurs milieux se rejoignent par des courbes continues. Faire passer approximativement la courbe au milieu de l'interpoint est, certes, une convention arbitraire, et l'emplacement de la frontière linguistique sera d'autant plus imprécis que la densité des points d'enquête sera plus faible.

Une première limite se dessine dans le Nord de la carte. Elle coupe les interpoints successifs 65-66 (55), 55-65 (51), 55-56 (70), 51-55 (52), 51-53 (48), 51-52 (59), 36-51 (63), 36-37 (66), 33-36 (54), 33-34 (55), 22-34 (51) et 22-23 (51). Des 12 interpoints de niveau dialectal que nous avons trouvés, 11 se rencontrent ici. Un seul interpoint 51-53 est de niveau plus faible, bien que très voisin du niveau dialectal (48 au lieu de 50). Nous constatons par ailleurs, que le point 53 présente avec ses autres voisins, des écarts relativement plus élevés que ceux généralement obser-

vés au Nord de la limite: 52-53 (30), 53-54 (29), 53-55 (30); le point 53, bien qu'appartenant au domaine nord, établit une sorte de transition avec le domaine sud.

Cette frontière de niveau moyen 56,2 constitue la limite sud du Croissant occitan. En effet, si nous assemblons l'Ouest de la carte d'Auvergne-Limousin avec l'Est de la carte de l'Ouest<sup>(11)</sup> (Carte 4), nous observons que la frontière que nous venons de dessiner, prolonge exactement la limite sud du Croissant occitan sur la carte de l'atlas de l'Ouest.

Dans ce dernier atlas, la valeur moyenne des interpoints entre français et limousin, avant d'accéder au Croissant, était de 85,2, soit un niveau de limite de langues. Lorsqu'on arrivait au Croissant, la branche intérieure avait pour ses interpoints une valeur moyenne de 75,1; la branche extérieure, une valeur moyenne de 60,5: l'existence de parlars de transition entraîne une dévaluation du niveau des frontières, comme une sorte d'écluse installée entre deux biefs.

En arrivant à l'atlas auvergnat-limousin, il semble que la branche extérieure du Croissant se continue dans le *no-man's-land* séparant les points d'enquête de cet atlas et ceux de l'atlas du Centre, à la limite septentrionale de la Haute-Vienne et de la Creuse.

Quant à la branche intérieure, elle se dévalue singulièrement par rapport à son niveau de l'atlas de l'Ouest. Ceci tient peut-être au fait qu'une autre frontière linguistique continue lui est parallèle à peu de distance au Sud.

Cette seconde frontière traverse la Haute-Vienne au long de 8 interpoints avec un niveau moyen de 34,5; elle correspond à peu près à l'ancienne limite de la Marche et du Limousin. En pénétrant dans la Creuse, elle se divise en deux branches, l'une, au Nord, avec 5 interpoints de valeur moyenne 33,4; l'autre, au Sud, avec 6 interpoints de valeur moyenne 37,8. Cette branche méridionale continue à suivre la frontière de la Marche et du Limousin; elle présente des valeurs particulièrement élevées entre le point 25 de la Marche et les points 39 et 26 du Limousin (43 et 52), ce qu'explique sans doute le relief tourmenté des confins de la Creuse et de la Corrèze.

La même limite se prolonge vers l'Est-Sud-Est, parallèlement à la frontière septentrionale du Puy-de-Dôme, et donc de la branche méridionale du Croissant; le niveau moyen a la valeur 37, mais il décroît en allant de l'Ouest vers l'Est à travers 9 interpoints.

Au sud de cette limite, le Puy-de-Dôme présente trois petits domaines entourés par des limites sous-dialectales; l'un, au Nord-Est,

renferme les points 1, 7, 8, 11 et 12; un autre, au Sud, les points 9, 10 et 17; un troisième, au Nord-Ouest, le seul point 15. Ce curieux point d'enquête est relié à ses voisins par 7 interpoints de valeur moyenne 34,4.

A l'Ouest du Périgord, le point 75 s'isole aussi de ses 3 voisins par une limite de valeur moyenne 35,3.

Nous observons, en outre, quelques frontières fragmentaires: à l'Est, entre les points 3 et 4; sur les confins de l'Auvergne et du Bas-Limousin, les points 16, 18, 19 ne s'ouvrent qu'en direction du point 28; plus au Sud, les points 28, 27, 31 s'isolent des points 29, 30, 41; et le point 41, du point 42. Au Sud du Haut Limousin, le point 57 se coupe de ses voisins méridionaux 47, 60 et 61; le point 61, des points 67, 73 et 74.

Les points situés dans le Croissant maintiennent, comme en occitan, le *a* tonique libre (*s̄w̄a* «sué», *ruzad* «rosée», *muya* «mouiller», etc.); ils se caractérisent par leur oxytonisme face à leurs voisins méridionaux (*ôbr/ũmbro* «ombre», *s̄ox/sexo* «sèche», *büf/büfo* «souffle», *eg/eigo* «pluie», *kay/kayo* «caille», etc.); leur option des voyelles nasales avec leurs valeurs françaises (*f̄õ/f̄ũ* «fontaine», *pr̄ēt̄ã/pr̄ūt̄ē* «printemps», *v̄ã/v̄ē* «vent», *l̄õdi/dil̄ü* «lundi», etc.). Ce dernier exemple montre que, pour les noms des jours de la semaine, les points du Croissant adoptent l'ordre du français, inverse de l'ordre méridional (*l̄õdi/dil̄ü*, *mardi/dimar*, *j̄õdi/didjo*, etc.).

Un trait important qui oppose le Nord et le Sud du domaine restant (approximativement le Sud représente la Corrèze et la Dordogne) est le chuintement des sifflantes: «saison» est *sazu* au Nord, *xaju* au Sud; «ciel», *syaw* et *xyaw*; «sueur», *syur* et *xyur*; etc.). Inversement, la même région assibille les chuintantes en fricative ou en affriquée, mais dans ce cas, la transformation s'étend à la majeure partie du Puy-de-Dôme: «chaleur» donne *xalur* et *tsalur*; «gèle», *djalo* et *(d)zalo*; «sèche» se diversifie en *se(t)xo*, *xõ(t)so*, *se(t)so*, *teso* et même *xeko* aux points méridionaux (76, 70, 69, 43, 42). A ces mêmes points, nous trouvons aussi *kami* ou *br̄ãko*. Toutefois, les cas de maintien de l'occlusive ne sont pas assez nombreux pour que leur impact suffise à établir une frontière continue. Trois interpoints atteignent un niveau significatif: 75-76 (33), 70-75 (37) et 41-42 (31); mais tous les autres interpoints concernés présentent des valeurs de N' qui n'excèdent pas 30: 70-71 (30), 68-70 (24), 68-69 (26), 59-69 (29), 43-44 (22), 41-43 (24), 30-42 (25), 29-42 (18).

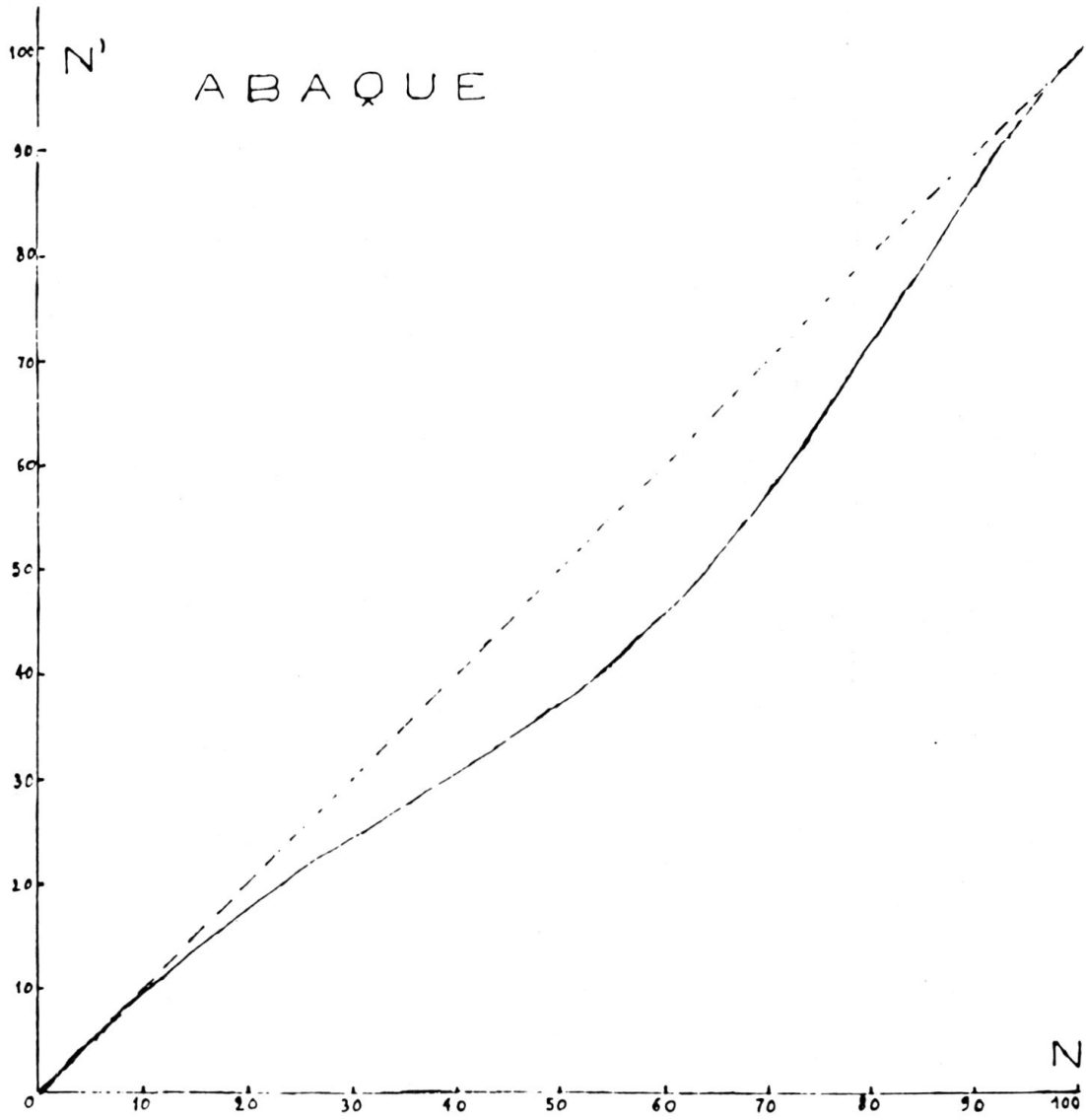
Les aires de ces divers traitements ne coïncident pas, ce qui explique une certaine anarchie des limites trouvées au Sud de la deuxième frontière continue.

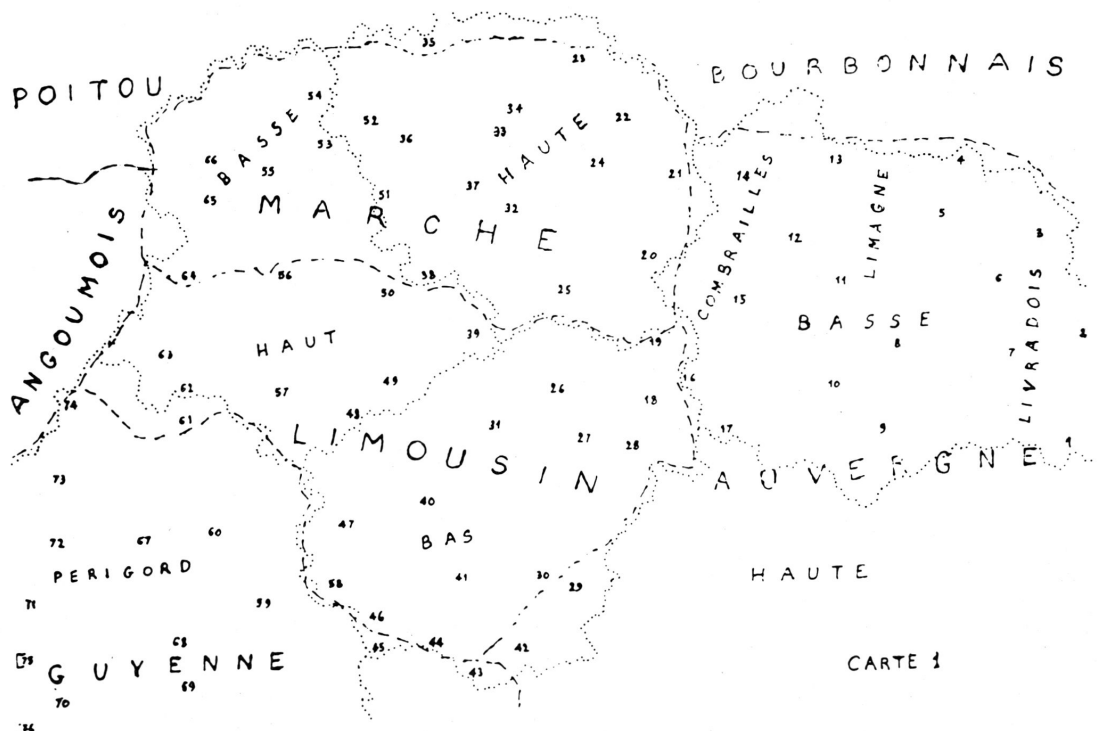
Remarquons que 83 interpoints (soit 42,56 % du total) sont dans une fourchette de 5 unités de pourcentage au-dessous ou au-dessus du niveau de la frontière sous-dialectale (42 de 26 à 30, 41 de 31 à 35); un choix différent de cartes en aurait peut-être fait passer quelques-uns d'une catégorie à l'autre: il y a là un élément aléatoire.

L'intérêt de cette étude est l'emploi efficace de la méthode globale pour mettre en évidence le trajet de la limite-sud du Croissant occitan, prolongement de celui qui se dessinait dans l'atlas de l'Ouest; avec 56,2 pour valeur moyenne de ses interpoints, cette limite dépasse nettement le niveau dialectal. Plus au Sud, une frontière de niveau sous-dialectal est quasi-parallèle à la précédente; elle sépare la Marche, du Limousin, et isole la lisière nord de l'Auvergne. Une modeste frontière sous-dialectale de niveau moyen 32 sépare, au long de 5 interpoints, le Limousin de l'Auvergne. L'existence du Croissant et le voisinage d'une autre frontière parallèle, supposent plusieurs échelons successifs dans les confrontations des différences; ils excluent, de ce fait, la possibilité de rencontrer une frontière de « niveau langues ».

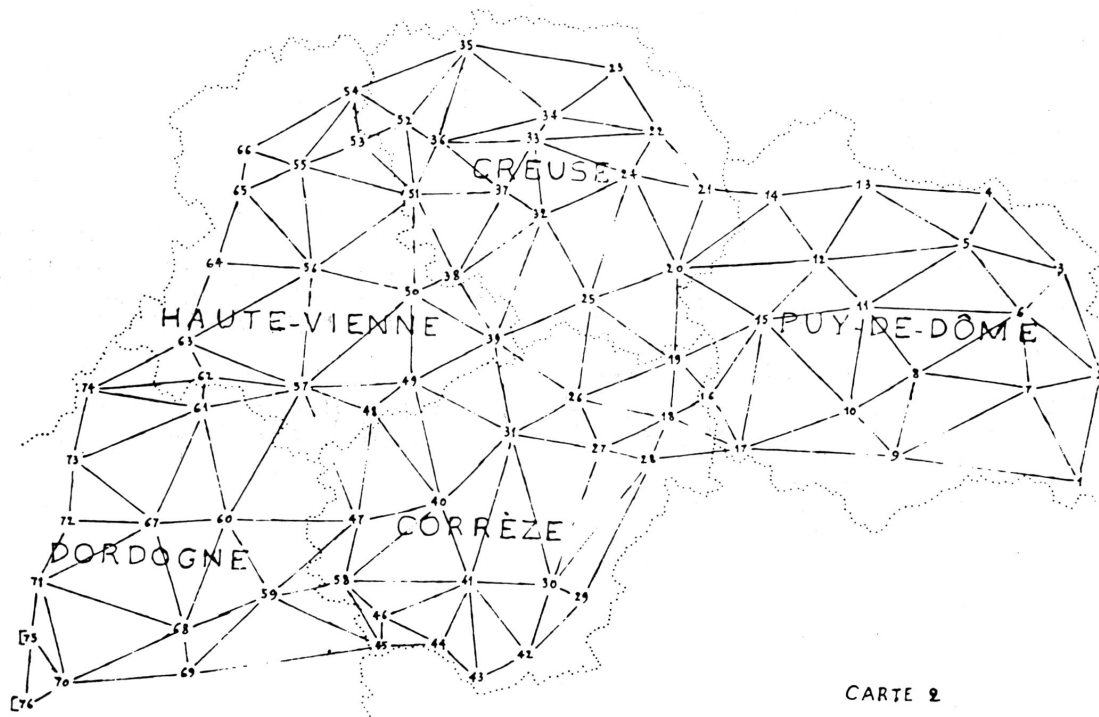
Université de Montpellier.

Henri GUITER

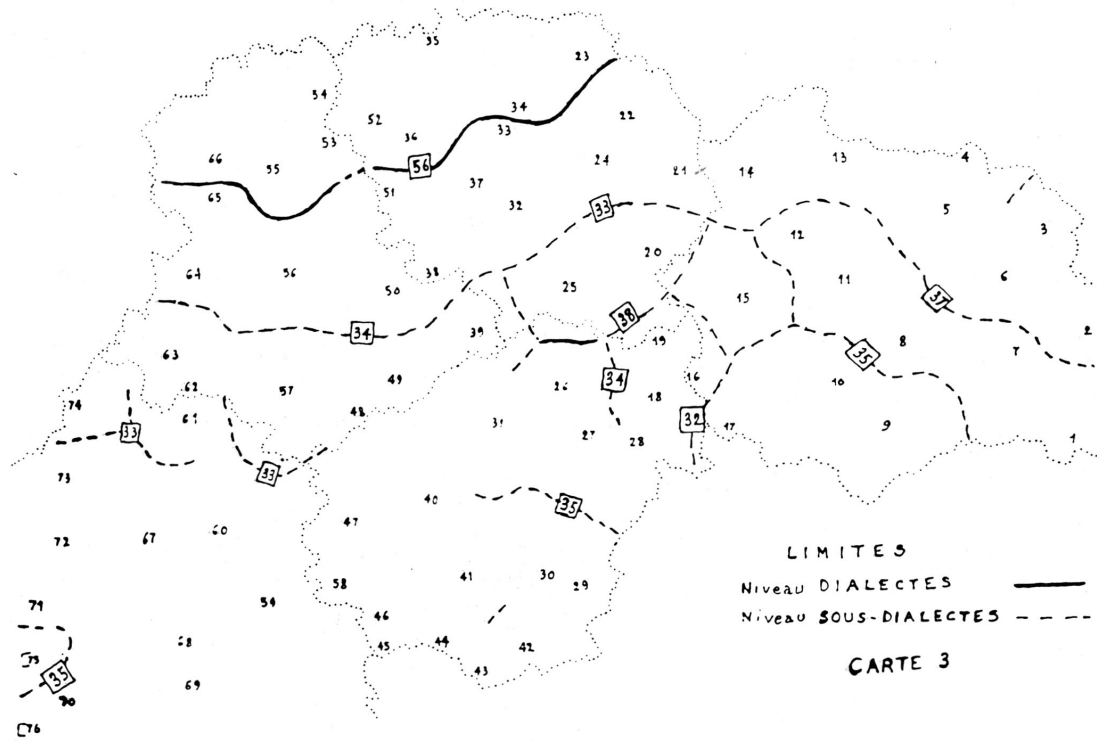




CARTE 1







LIMITES  
 Niveau DIALECTES ———  
 Niveau SOUS-DIALECTES - - -

CARTE 3

